

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **7 février 2023**, en présentiel, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

**Sont présents à cette séance :**

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1 – **Présent à 19 h 08.**  
Madame Geneviève Gilbert, conseillère # 2  
Madame Hélène Côté, conseillère # 3  
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 6

**Est absent :**

Madame Chantal Lacoursière, conseillère # 4  
Monsieur Paul Olsen, conseiller # 5

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, greffière-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe et greffière trésorière assistent également à la séance en présentiel.

Ladite séance est enregistrée.

Les membres présents forment le quorum.

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum :**

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 03 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

La séance est publique.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

- 01. Ouverture de la séance et vérification du Quorum ;**
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 03. Suivi et approbation du procès-verbal du 17 janvier 2023 ;**
- 04. Rapport des membres du conseil municipal ;**
- 05. Période de questions ;**
- 06. Rapport du service incendie ;**
  - a. Service incendie – Officier de Santé et Sécurité au Travail (OSST) ;
  - b. Premiers répondants – suivi ;
  - c. Nomination d'une directrice incendie par intérim ;
  - d. Compensation cellulaire pour directrice incendie par intérim ;
  - e. Remboursement du rétroactif administratif de l'employé # 1159 ;
  - f. Achat d'un habit de pompier – budget 2023 ;
  - g. Modification de la directive de service incendie DS-20 ;
  - h. Approbation des dépenses incendie ;
- 07. Rapport réseau routier, eaux et égouts et bâtiments ;**
  - a. Projet domiciliaire et nouvelle rue – suivi ;
  - b. Électricité Halte Éva Senécal – Projet sentier ;
  - c. Collectes des vidanges – École primaire et CPE Ballon rouge ;
  - d. Analyse d'arbres sur emprise municipale – terrain 4 999 901 ;
  - e. Analyse d'arbres – Halte du Soleil-Levant ;

- f. Démission de l'employé # 1255 ;
  - g. Dossier chemin de la Petite-Angleterre – poteaux privés ;
  - h. Cellulaire des urgences ;
  - i. Entériner appel à la candidature – employé aux travaux publics ;
  - j. Nouvel appel à la candidature – employé aux travaux publics ;
  - k. Approbation des dépenses de voirie ;
- 08. Législation ;**
- a. Adoption du Règlement 133-22 remplaçant le R123-21 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de La Patrie ;
  - b. Séance spéciale du 20 décembre 2022 – 19 h 45 – résolution 2022-12-481 ;
- 09. Administration ;**
- a. Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale positive ;
  - b. Rencontre avec les responsables pour la liste des mesures d'urgence ;
  - c. Demande achat et installation porte – bureau directrice générale ;
  - d. Abonnement FQM – recueil des règlements municipaux ;
  - e. Aide financière – Ukraine ;
  - f. Achat de banque d'heure Infotech 2023 ;
  - g. Formation Cain Lamarre – DG et DGA ;
  - h. Formation – Le plan pour une économie verte – FQM ;
  - i. Invitation – Journée expertise jeunesse ;
  - j. Inscription – Forum de Vision attractivité : nouvelle réalité, nouvelles opportunités ;
  - k. Invitation-conférence de presse – Comité du centenaire ;
  - l. Invitation-école Notre-Dame-de-Lorette – jardin hydroponique ;
  - m. Invitation Journée des fournisseurs en aménagement extérieur – URLS de la Chaudière-Appalaches ;
  - n. Invitation – Table jeunesse du Haut-Saint-François ;
  - o. Proclamation des journées de la persévérance scolaire ;
  - p. Date – rencontre maison des jeunes ;
  - q. Demande de gratuité (école primaire) - centre communautaire ;
  - r. Inscription Congrès ADMQ 2023 ;
  - s. Compensation cellulaire – direction générale et mairesse ;
  - t. Adoption de la politique à l'égard des personnes âgées et son plan d'action ;
  - u. Création d'un comité de suivi sous la présidence de l'élu responsable des questions familiales et âgées (RQFA) ;
  - v. Demande d'appui – La CIE Matériaux de construction BP Canada ;
  - w. Formation DG – Chambre de commerce du HSF ;
  - x. Demande d'appui pour la prolongation du projet de table de concertation contre les violences conjugales et sexuelles basées sur le genre ;
  - y. Nomination sur le comité PIIRL ;
  - z. Demande d'arrêt des services Ordures commerciales – compte de taxes client 191 et 697 ;
  - aa. Autorisation de passage – Marche et cours pour le Haut ;
- 10. Urbanisme ;**
- a. Plaquettes pour numéros civiques d'urgences ;
  - b. Bâtiments patrimoniaux – ministère de la Culture et des Communications – assurances – appui ;
- 11. Loisirs et culture ;**
- a. Boîte pour le dépôt des livres de la bibliothèque municipale ;
  - b. Camp de jour SAE – âge d'admission des enfants ;
  - c. Concours de chasse aux œufs de Pâques ;
  - d. Demande de commandite – Tournoi Atome / Pee-Wee ;
  - e. Fonds régions et ruralité volet 4, vitalisation – protocole d'entente de financement ;
- 12. Dépôt de la correspondance ;**
- a. Offre de service pour la gestion de vos matières résiduelles ;
  - b. Arimé – besoin de personnel ?;
  - c. Affiche JEVI – Besoin d'aide ?;
- 13. Correspondance à répondre ;**
- 14. Varia**
- 15. Présentation des comptes**
- 16. Rapport de la mairesse**
- 17. Période de questions**
- 18. Fermeture de la séance**

**Attendu que** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyé par** Madame Geneviève Gilbert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** l'ordre du jour est adopté tel que déposé aux membres du conseil.

**2023-02-034**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**3. Suivi et approbation du procès-verbal du 17 janvier 2023 ;**

**Attendu que** les membres du conseil avaient reçu une copie du procès-verbal du 17 janvier 2023 ;

**Attendu que** le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil qui étaient présents le 17 janvier 2023 ;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal du 17 janvier 2023 ;

**2023-02-035**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**

**4. Rapport des membres du conseil municipal ;**

Madame la conseillère Hélène Côté Lambert parle de la Table de concertation des aînées et de leur projet en lien avec le montage d'une pièce de théâtre parlant de la maltraitance fait envers les aînées. De plus, la Table offrira aussi éventuellement deux conférences sur les impôts au Canada et Québec aux personnes aînées. Elle mentionne aussi que le dossier MADA-Famille est déposé et enclenché.

Madame la Mairesse Johanne Delage mentionne sa participation à une rencontre intitulée Forum vision attractivité.

**5. Période de questions**

Aucune question provenant du public.

**Monsieur le conseiller Richard Blais fait acte de présence et s'assit à son siège à 19 h 08.**

**6. Rapport du service incendie**

**a. Service incendie – Officier de Santé et Sécurité au Travail (OSST) ;**

La DG mentionne les cours que ça prend pour devenir OSST. Le pompier ou la pompière qui suivra les cours ne pourra plus intervenir et aller participer à éteindre les feux. Elle devra rester sur le côté afin de procéder au maintien de la santé et sécurité au travail des pompiers sur place. Cela prend le cours d'Officier Non Urbain ainsi qu'une autre formation d'un certain nombre d'heures pour devenir OSST. La demande sera réévaluée au besoin auprès du service incendie.

**b. Premiers répondants – suivi ;**

La directrice générale fait le suivi auprès de son informateur du CIUSSS. À savoir, si la municipalité peut recevoir le service de premier répondant dans son village. Celui-ci lui a répondu qu'il ne pouvait répondre à cette question selon les données qu'ils nous ont fournies en juin 2022. Le nombre d'affectations potentielles serait de 19 appels sur le territoire de La Patrie de PR niveau 2. Pour ce qui est des appels où le véhicule n'était pas sur place, 3 appels ont été répondus en plus de 15 minutes (donc l'ambulance n'était pas disponible dans la municipalité).

Un service de premiers répondants de niveau 2 est une assurance supplémentaire qu'une réponse adéquate sera donnée lors d'une situation clinique critique telle qu'un arrêt cardiaque (adulte/enfant) une anaphylaxie sévère ou un traumatisme important mettant en danger la survie de la victime. Ainsi, la directrice générale demande aux membres du conseil si ceux-ci souhaitent rencontrer la personne responsable des premiers répondants.

**c. Nomination d'un directeur incendie par intérim ;**

**REPORTÉE**

**d. Compensation cellulaire pour Directrice incendie adjointe ;**

**Considérant que** la directrice incendie adjointe utilise son propre cellulaire pour répondre aux diverses demandes de citoyens ou fournisseurs ;

**Considérant que** les appels au bureau municipal qui on attrait au service incendie seront transféré sur le cellulaire de la directrice incendie adjointe ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyée par** Madame Geneviève Gilbert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil autorisent une compensation de 50 % du coût des frais et crédits mensuels avec taxes en excluant les frais mensuels pour appareil par mois pour la directrice incendie adjointe pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel pour le service incendie.

2023-02-036

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>i</sup>**

**e. Remboursement du rétroactif administratif de l'employé # 1159 ;**

**Considérant que** l'employée # 1159 a fait des heures d'administration depuis son embauche comme lieutenant en janvier 2021 au service incendie de La Patrie et que celle-ci ignorait qu'elle pouvait déclarer ses heures d'administration dans ses feuilles de temps ;

**Considérant que** l'employée # 1159 a aussi non déclaré ses heures d'administration depuis sa nomination comme directrice incendie adjointe en juin 2022 jusqu'en novembre 2022 ;

**Considérant que** ses heures ne lui ont jamais été payées depuis 2021 ;

**Sur la proposition** de Monsieur Philippe Delage  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil autorisent le remboursement des heures effectuées comme directrice incendie adjointe depuis juin 2022 à novembre 2022 pour un total de 6 mois, pour 120 heures pour un montant de 2 816.40 \$ qui lui sera versé en un montant en paie supplémentaire le 9 février 2023 ;

**Que** le conseil souhaite rencontre l'employé # 1159 au prochain atelier afin que celle-ci puisse venir expliquer la demande de remboursement des heures de janvier 2021 à mai 2022 pour un total de 17 mois et que la décision pour le remboursement sera prise au conseil de mars 2023.

2023-02-037

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>ii</sup>**

**f. Achat d'un habit de pompier – budget 2023 ;**

**Considérant qu'il** faut prévoir le remplacement d'un (1) habit de pompier ;

**Considérant que** l'habit d'un (1) pompier est désuet ;

**Considérant que** le budget 2023 incendie est suffisant pour faire l'achat d'un habit de pompier supplémentaire;

**Sur la proposition** de Monsieur Philippe Delage  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**D'autoriser** Madame France Dumont à faire la commande d'un (1) habit de pompier (bunker) pour un montant qui sera pris au budget incendie.

2023-02-038

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>iii</sup>**

**g. Modification de la directive de service incendie – DS-20 ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Philippe Delage  
**Appuyée par** Madame Geneviève Gilbert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil municipal acceptent les modifications de la directive de service 20 concernant que les membres du Service doivent avoir 17 ans et plus au lieu de 18 ans et plus.

**2023-02-039**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>iv</sup>**

**h. Approbation des dépenses incendie;**

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert  
**Appuyée par** Monsieur Philippe Delage  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Réparation freins à main (autobus et Rescue) et siège de l'autobus 1 000 \$

Pour un total de : 1 000 \$ plus taxes.

**2023-02-040**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>v</sup>**

**7. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;**

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

**a. Projet domiciliaire et nouvelle rue – suivi ;**

La directrice générale adjointe mentionne aux membres du conseil qui suite à sa rencontre avec l'inspecteur en urbanisme que le cadastre des terrains appartenant à la municipalité sont construisibles. Le cadastre de la rue est dans les mesures conformes. Il manque à savoir si les membres du conseil souhaitent acquérir du terrain pour faire un rondpoint ou une servitude pour rendre la fin de la rue conforme. Les trois étapes proposées par les membres du conseil sont :

1. S'informer si les propriétaires des terrains autour du cadastre de la rue municipale sont intéressés à vendre une parcelle de leur terrain pour mettre le cul-de-sac de la rue municipale conforme ;
2. Faire des demandes de soumission à des arpenteurs pour faire l'arpentage de la nouvelle rue selon les lois conformes d'une rue municipale ;
3. Voir avec l'inspecteur en bâtiment si la construction sur les lots municipaux comprend aussi la fosse et le puits pour l'autorisation de construire.

**b. Électricité Halte Éva Senécal – Projet sentier ;**

**Considérant que** la municipalité souhaite développer un projet de sentier illuminé à la Halte Éva Senécal ;

**Considérant que** des prises électriques doivent être installées pour faire l'installation des lumières ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise un budget de 250 \$ pour l'installation de six prises pour le futur sentier à la Halte Éva Senécal.

**2023-02-041**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>vi</sup>**

**c. Collectes des vidanges – École primaire et CPE Ballon rouge ;**

**Considérant que** l'école primaire de La Patrie souhaiterait que la collecte des bacs de vidange soit à la semaine et non au mois comme les industries et commerces ;

**Considérant que** le CPE de La Patrie souhaiterait obtenir les nouveaux gros bacs pour avoir la collecte à la semaine comme les industries et commerces ;

**Considérant que** la demande est revenue à plusieurs reprises pour obtenir un conteneur et que la municipalité suite à la fin de son contrat avec Sanitaire Denis Fortier n'a plus aucun conteneur sur son territoire ;

**Considérant qu'**une collecte par semaine leur permettrait de diminuer le nombre de bacs de vidange et soulagerait leurs concierges pour amener plusieurs bacs au chemin ;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise la direction générale à changer la collecte de l'école primaire afin que leur vidange soit ramassée en même temps que les commerces et industrie, soit une fois par semaine tout en gardant leurs petits bacs noirs ;

**Que** le conseil municipal autorise la direction générale à changé la collecte du CPE Ballon rouge afin que leurs vidanges soient ramassées en même temps que les commerces et industrie, soit une fois par semaine tout en gardant leurs petits bacs noirs ;

**2023-02-042**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>vii</sup>**

**d. Analyse d'arbres sur emprise municipale – terrain 4 999 901 ;**

**Considérant** la résolution 2023-01-010 demande du propriétaire du lot 4 999 901 concernant de vouloir couper les arbres matures encerclant sa maison et qui sont dans l'emprise municipale ;

**Considérant que** le conseil a fait évaluer les arbres sur la propriété du lot 4 999 901 par la compagnie Arboria inc. ;

**Considérant que** celle-ci a évalué les arbres présents dans l'emprise municipale et que le rapport décrit ce qui suit :

- 1 – Élagage d'un érable argenté en pleine santé branches mortes et pose de 1 hauban synthétique de 2 tonnes pour consolider une branche principale ;
- 2- Abatage d'un érable argenté avec blessure importante à la base ;
- 3 – Abattage d'un érable argenté dépérissant de plus de 50 % et d'un petit tronc mort également ;

**Considérant que** cela comprend le déchiquetage des branches compris et bois laissé sur place en longueur désirée pour un montant de 4 010 \$ plus taxes ;

**Sur la proposition** de Monsieur Philippe Delage  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** la municipalité autorise Arboria inc. a procéder à :

- Abatage d'un érable argenté avec blessure importante à la base ;
- Abattage d'un érable argenté dépérissant de plus de 50 % et d'un petit tronc mort également ;
- Pour un montant de 3180.00 \$ plus taxes.

**Qu'étant donné** que l'arbre #1 dans la soumission # 20230116-3 d'Arboria inc. n'est pas dans l'emprise municipale, le conseil municipal autorise le propriétaire à couper ou élaguer cet arbre, à ses propres frais, après avoir vérifié auprès de l'inspecteur municipal si cela lui prendrait un permis de coupe d'arbre ;

**Que** le bois des deux arbres couper par Arboria inc. situé dans l'emprise municipale sera remis à un organisme dans la municipalité de La Patrie.

**2023-02-043**

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>viii</sup>**

**e. Analyse d'arbres – Halte du Soleil-Levant ;**

**Considérant qu'à** la Halte du Soleil-Levant, plusieurs arbres semblaient malades et dangereux pour les campeurs du site ;

**Considérant que** la municipalité a fait appel à la compagnie Arboria inc. afin que ceux-ci puissent faire une évaluation des arbres malades et dangereux à la Halte du Soleil-Levant ;



**Considérant que** les soumissions 20230116-1/2 et 20230116-2/2 propose l'abatage d'arbres et l'élagage de certains incluant le déchetage des branches et le bois laissé sur place en longueurs demandées pour un montant total des deux soumissions de 3 740 \$ plus taxes ;

**Considérant que** la municipalité a à cœur que cette Halte soit sécuritaire pour les VR ainsi que les touristes de passage ;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert  
**Appuyée par** Monsieur Philippe Delage  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise Arboria inc. à procéder tel que le rapport énoncé dans les soumissions 20230116-1/2 et 20230116-2/2 le stipule pour l'élagage et l'abatage des arbres à la Halte du Soleil-Levant pour un montant de 3 740 \$ plus taxes ;

**Que** le bois sera remis à un organisme dans la municipalité de La Patrie.

**2023-02-044 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>ix</sup>**

**f. Démission de l'employé # 1255 ;**

**Considérant que** l'employé # 1255 a remis sa lettre de démission par courriel à la directrice générale le 17 janvier 2023 ;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert  
**Appuyé par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

D'accepter la démission de l'employé # 1255 en date du 17 janvier 2023.

**2023-02-045 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>x</sup>**

**g. Dossier chemin de la Petite-Angleterre – poteaux privés ;**

**Considérant** la résolution 2023-01-011 concernant les poteaux situés sur le chemin de la Petite-Angleterre :

**Considérant que** suite aux démarches proposées par les membres du conseil, la personne concernée n'a pas donner de réponse pour la remise en conformité de ses poteaux ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyé par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil, pour donner suite aux recommandations des avocats, demandent à la direction

générale d'envoyer un avis de conformité avec une limite de temps pour la remise en conformité de ses poteaux.

**2023-02-046**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xi</sup>**

**h. Cellulaire des urgences ;**

**Considérant** la démission de l'employé # 1255 ;

**Considérant que** le cellulaire des urgences doit être remis à une personne qui s'occupera des urgences ainsi que les alarmes d'eau usée et d'eau potable ;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert  
**Appuyé par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil autorisent Monsieur Luc Bibeau à prendre possession du cellulaire des urgences le temps que le poste pour un employé de voirie soit pourvu.

**2023-02-047**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xii</sup>**

**i. Entériner appel à la candidature – employé aux travaux publics ;**

**Considérant que** la démission du directeur aux travaux publics ;

**Considérant qu'il** faudra un employé aux travaux publics afin d'effectuer les travaux qui lui seront mandatés ;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert  
**Appuyée par** Monsieur Philippe Delage  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil entérinent l'affichage de poste pour un employé aux travaux publics pour 2023 ;

**Que** les candidats ont eu jusqu'au 26 janvier 2023 inclusivement, à 11 h pour venir déposer leur candidature au bureau municipal ou par courriel.

**2023-02-048**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xiii</sup>**

**j. Nouvel appel à la candidature – employé aux travaux publics ;**

**Considérant qu'il** faudra un employé aux travaux publics afin d'effectuer les travaux qui lui seront mandatés ;

**Considérant** l'affichage de poste qui a eu lieu jusqu'au 26 janvier 2023 à 11 h dans la municipalité de La Patrie via les réseaux sociaux et le site Web ;

**Considérant que** le conseil souhaite atteindre le plus de personnes possible dans le Haut-Saint-François pour le poste employé aux travaux publics ;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert  
**Appuyée par** Monsieur Richard Blais  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil autorisent l’affichage de poste pour un employé aux travaux publics du 1<sup>er</sup> février 2023 au 10 février 2023, et ce, sur le site d’Emploi Québec ainsi que via le Carrefour jeunesse emploi ;

**Que** les candidats auront jusqu’au 10 février 2023 à 11 h pour donner leur CV au bureau municipal via courriel ou en personne.

**2023-02-049**      **Résolution adoptée à l’unanimité.<sup>xiv</sup>**

**k. Approbation des dépenses de voirie ;**

**Sur la proposition** de Monsieur Philippe Delage  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- |             |           |
|-------------|-----------|
| - Chevrolet | 500.00 \$ |
| - Ford      | 350.00 \$ |

Pour un total de : 850 \$ plus taxes.

**2023-02-050**      **Résolution adoptée à l’unanimité.<sup>xv</sup>**

**8. Législation**

**a. Adoption du Règlement 133-22 remplaçant le R123-21 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de La Patrie ;**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de La Patrie doit, en vertu de l’article 2 de la *“Loi sur le traitement des élus municipaux”*, fixer, par règlement, la rémunération des membres du conseil municipal ;

**ATTENDU QUE** cette loi prévoit, en vertu de l’article 5, que la rémunération versée par la municipalité peut être indexée à la hausse pour chaque exercice financier ;

**ATTENDU QU’** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller, Monsieur Paul Olsen lors de la session régulière du conseil municipal s’étant tenu le lundi 5 décembre 2022 ;

**ATTENDU QU’** un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller, Monsieur Paul Olsen lors de la session régulière du conseil municipal s’étant tenu le mardi 17 janvier 2023 et annulant l’avis de motion du 5 décembre 2022 ;

**ATTENDU QU'** un avis public fut donné au moins 21 jours avant la session d'adoption du présent règlement ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement, décrétant la rémunération des élus municipaux, a été adopté lors de la session régulière du conseil municipal tenue le 7 FÉVRIER 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Richard Blais  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Philippe Delage  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**Qu'un règlement portant le numéro 133-22 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 : Rémunération de base applicable**

La rémunération annuelle de base du maire, du maire suppléant et des conseillers est fixée pour l'année 2023 selon les montants suivants, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, ces montants seront ajustés annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 5 du présent règlement :

Maire	8 887.08 \$
Maire suppléant	2 962.32 \$
Conseillers	2 962.32 \$

La rémunération de base couvre la participation à la réunion mensuelle du conseil de même qu'à un (1) atelier préparatoire à cette réunion, les ajournements et les réunions spéciales. Elle comprend également les nombreuses communications et discussions que les membres du conseil peuvent avoir entre eux ou avec la direction générale, que ce soit par courriel, par téléphone ou encore sur place, à l'Hôtel de ville.

**ARTICLE 3 : Compensation pour la participation à des rencontres additionnelles**

En plus de la rémunération de base prévue à l'article 2 du présent règlement, tout membre du conseil peut recevoir le paiement d'une compensation pour sa participation à des rencontres additionnelles, selon le montant suivant pour l'année 2022, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, ce montant sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation prévue à l'article 5 du présent règlement :

- 50 \$ par rencontre additionnelle d'une demi-journée (avant-midi, après-midi ou soirée) ou d'une journée entière à laquelle le membre du conseil participe à la demande ou avec l'approbation du conseil;
- 25 \$ par rencontre additionnelle d'une heure ou moins à laquelle le membre du conseil participe à la demande ou avec l'approbation du conseil;
- 25 \$ pour deux rencontres du même organisme dans un mois à laquelle le membre du conseil participe à la demande ou avec l'approbation du conseil excluant les ateliers préparatoires à ces réunions, les ajournements et les réunions spéciales;

Le membre du conseil doit demander l'approbation préalable du conseil avant de participer à la rencontre, à défaut, il ne peut pas toucher de compensation. Dans certaines circonstances

exceptionnelles, le conseil municipal peut cependant accorder une approbation rétroactive.

Ne constitue pas une rencontre additionnelle pouvant être compensée en vertu du présent article :

a) Toute rencontre qui se déroule sur le territoire de la municipalité et qui dure moins d'une heure;

b) La participation honorifique ou protocolaire d'un membre du conseil à une activité organisée sur le territoire de la municipalité (par exemple : la Fête nationale, le Jour du souvenir, Plaisir d'Hiver).

Les membres du conseil ne peuvent cumuler deux rémunérations pour une même rencontre, par exemple, dans le cas d'une rencontre déjà rémunérée par la municipalité régionale de comté ou par l'employeur du membre du conseil.

Plusieurs rencontres qui se déroulent au même endroit et durant une même journée ou soirée sont considérées comme une seule rencontre additionnelle. Toutefois, plusieurs rencontres additionnelles qui se déroulent durant plusieurs demi-journées différentes sont considérées comme des rencontres différentes aux fins du présent article, et ce, même si elles se déroulent à un même endroit.

#### **ARTICLE 4 : Allocation de dépenses applicables**

En plus de la rémunération de base et de la compensation payables en vertu du présent règlement, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération de base fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi que du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

Maire	4 443.60 \$
Maire suppléant	1 481.16 \$
Conseiller	1 481.16 \$

#### **ARTICLE 5 : Méthode d'indexation**

La rémunération payable aux membres du conseil doit subséquemment être indexée à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation du Québec (novembre de l'année en cours) établi par Statistique Canada jusqu'à concurrence de six pour cent (6%).

#### **ARTICLE 6 : Date de l'effet**

Les rémunérations de base et les allocations de dépenses auront un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Malgré ce qui précède, l'Article 3 qui mentionne la compensation pour la participation à des rencontres additionnelles aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **ARTICLE 7 : Versement de la rémunération**

La rémunération fixée à l'article 2 et l'allocation de dépenses établie à l'article 4, sont payées une fois par mois durant la première

semaine de chaque mois. La compensation prévue à l'article 4 est payable dans les 30 jours suivants la tenue de la rencontre additionnelle.

#### **ARTICLE 8 : Règlements remplacés**

Tout règlement aux mêmes fins pouvant être déjà en vigueur et ayant pu être adopté par la Municipalité de La Patrie ou par les ex-municipalités du Canton de Ditton et du Village de La Patrie est par les présentes, abrogé à toutes fins que de droit et remplacé par le présent règlement.

#### **ARTICLE 9 : Entrée en vigueur du règlement**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2023-02-051

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xvi</sup>**

#### **b. Séance spéciale du 20 décembre 2022 – 19 h 45 – résolution 2022-12-481 ;**

**Considérant que** les procès-verbaux de décembre ont été acceptés le 17 janvier 2023 et que le conseiller Monsieur Paul Olsen a remarqué que la résolution 2022-12-481 du procès-verbal du 20 décembre 2022 de 19 h 45 n'avait pas mentionné son choix d'être contre ;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert  
**Appuyée par** Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise l'ajout d'une note pour la résolution 2022-12-481 comme quoi, Monsieur Paul Olsen était contre ladite résolution.

2023-02-052

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xvii</sup>**

### **9. Administration**

#### **a. Proclamation de la *Journée nationale de promotion de la santé mentale positive*;**

**Considérant que** le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

**Considérant que** le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es** ;

**Considérant que** dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année ;

**Considérant que** la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

**Considérant qu'il a été démontré** que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

**En conséquence,**

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert

**Appuyée par** Monsieur Philippe Delage

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal de La Patrie lors de sa séance du 7 février 2023 proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré-es.**

**2023-02-053**

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xviii</sup>**

**b. Rencontre avec les responsables pour la liste des mesures d'urgence;**

Les membres du comité des mesures urgences décident de la date du 13 février 2023 à 19 h à la salle du conseil.

**c. Demande achat et installation porte – bureau directrice générale ;**

**Considérant que** la directrice générale fait la demande de se faire installer une porte avec fenêtre pour son bureau ;

**Considérant que** la porte fut enlevée par le conseil municipal en 2018 ;

**Sur la proposition** Monsieur Philippe Delage

**Appuyée par** Monsieur Richard Blais

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise l'achat et l'installation d'une porte pour le bureau de la directrice générale au montant de 149.98 \$ plus taxes plus les frais pour la quincaillerie et poignée.

**2023-02-054**

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xix</sup>**

**d. Abonnement FQM – recueil des règlements municipaux;**

**Considérant que** la FQM propose un recueil divisé en deux grandes sections dont une première constituée d'un recueil de textes de nature doctrinale exposant l'état du droit quant à

chacun des sujets présentés, et une deuxième qui consiste en un formulaire de règlements municipaux;

**Considérant que** ces recueils seraient très utiles pour la création de règlements municipaux;

**Sur la proposition** Monsieur Richard Blais  
**Appuyée par** Monsieur Philippe Delage  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** le conseil municipal autorise l'achat de l'abonnement de la FQM pour le recueil sur les règlements municipaux pour un montant membre de 310 \$ pour 2023.

**2023-02-055**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xx</sup>**

**e. Aide financière Ukraine;**

**REFUSÉE**

**f. Achat de banque d'heures Infotech 2023 ;**

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert  
**Appuyé par** Monsieur Philippe Delage  
**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** la Municipalité de La Patrie accepte de prendre une banque d'heures (26h) du service informatique Infotech afin de supporter la directrice générale et son adjointe dans leurs fonctions. Un montant de 2 210 \$ taxes en sus est prévu à cette fin.

**2023-02-056**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxi</sup>**

**g. Formation Cains Lamarre – DG et DGA;**

**Considérant que** la directrice générale, Madame France Dumont souhaiterait faire les formations suivantes :

1. La gestion des appels d'offres et contrats municipaux, comment dompter le monstre à 7 têtes – présentiel le 8 mars 2023 AM;
2. CNESST et normes du travail pour des employés municipaux non-syndiqués (absence, heures supplémentaires, etc) – présentiel le 14 mars 2023 AM;
3. C'est bon à savoir! Nouveautés en matière environnementales d'intérêts pour le secteur municipal – présentiel le 15 mars 2023 AM;

**Considérant que** la directrice générale adjointe Madame Marie-France Gaudreau souhaiterait participer à la formation suivante :

1. CNESST et normes du travail pour des employés municipaux non-syndiqués (absence, heures supplémentaires, etc) – Virtuel le 14 mars 2023 PM ;



**Considérant que** Madame Geneviève Gilbert, conseillère souhaite participer à la formation :

1. Revue de l'actualité législative et jurisprudentielle – virtuel – 9 mars PM;

**Considérant que** ces formations sont gratuites;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyé** par Monsieur Philippe Delage  
**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** le conseil municipal autorise Mesdames France Dumont, Marie-France Gaudreau et Geneviève Gilbert à participer à ces formations soit en présentiel ou virtuel selon leur disponibilité ;

**Que** les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2023-02-057

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxii</sup>

**h. Formation – Le plan pour une économie verte – FQM;**

**Considérant que** la FQM offre une formation le 15 février 2023 de 13 h 30 à 15 h en ligne, et ce, gratuitement, concernant le plan pour une économie verte, son plan de mise en œuvre et les programmes d'aide financière pour supporter les municipalités vers la transition climatique;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert  
**Appuyé** par Monsieur Richard Blais  
**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** le conseil municipal autorise Mesdames France Dumont et Johanne Delage et Messieurs Paul Olsen et Alain Farmer à participer à cette formation gratuite en ligne.

2023-02-058

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxiii</sup>

**i. Invitation – Journée expertise jeunesse ;**

**Considérant que** La Fédération québécoise des municipalités (FQM) est fière de convier la municipalité à la **4<sup>e</sup> édition de la Journée expertise jeunesse**, qui se tiendra le **jeudi 9 février prochain à l'Hôtel Plaza de Québec** ;

**Considérant qu'en** conférence d'ouverture, vous aurez la chance d'entendre le jeune artiste et entrepreneur **Pierre-Philippe Côté, alias Pilou**, nous partager sa vision du développement que nous offrent les régions et ses multiples potentiels ;

**Considérant que** suivront des panels et conférences sur les nouvelles approches et avenues de développement qui répondent aux attentes des jeunes. Des ateliers auront lieu

pour les MRC qui amorcent une démarche jeunesse ainsi que pour les organisations qui ont plus d'expérience. Enfin, un atelier spécifique pour les élus-es traitera des grands enjeux touchant les jeunes, l'attractivité et le dynamisme des territoires ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyé** par Madame Geneviève Gilbert  
**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** le conseil municipal autorise Mesdames Chantal Lacoursière et Johanne Delage à participer à ce congrès pour un montant de 70 \$ plus taxes par personne ;

**Que** les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

**2023-02-059**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxiv</sup>

**j. Inscription – Forum de Vision attractivité :  
Nouvelle réalité, nouvelle opportunité**

**Considérant que** Vision attractivité organisait un Forum de Vision attractivité : Nouvelle réalités, nouvelles opportunités, le jeudi, 2 février 2023 de 9 h 00 à 16 h à l'Hôtel Chéribourg ;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert  
**Appuyé** par Monsieur Richard Blais  
**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** le conseil municipal entérine L'autorisation de Madame Johanne Delage à participer à ce Forum pour un montant de 80.59 \$ plus taxes ;

**Que** les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

**2023-02-060**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxv</sup>

**k. Invitation conférence de presse – Comité du centenaire ;**

**REFUSÉE**

**l. Invitation école Notre-Dame-de-Lorette –  
jardin hydroponique ;**

**Considérant que** Madame Mychèle Morin, enseignante de l'école Notre-Dame-de-Lorette souhaiterait que des membres du conseil puisse venir rencontrer ses élèves pour que ceux-ci puissent présenter leur jardin hydroponique ;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert  
**Appuyé** par Monsieur Philippe Delage  
**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** le conseil municipal autorise Mesdames Marie-France Gaudreau, Johanne Delage, Hélène Côté Lambert, Chantal Lacoursière et Messieurs Richard Blais et Paul Olsen à aller rencontrer les élèves de Madame Mychèle Morin pour que ceux-ci puissent expliquer leur projet de jardin hydroponique.

2023-02-061

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxvi</sup>

**m. Invitation Journée des fournisseurs en aménagement extérieur – URLS de la Chaudière-Appalaches ;**

**REFUSÉE**

**n. Invitation – Table jeunesse du Haut-Saint-François ;**

**Considérant que** la municipalité est cordialement invitée à assister à la première rencontre de la nouvelle mouture de la concertation jeunesse (0-35 ans) dans le Haut-Saint-François ;

**Considérant que** dans le cadre de cette rencontre, il sera question de présenter cette structure ainsi que de son fonctionnement et déploiement ;

**Considérant qu'**outre la présentation de la nouvelle structure, il sera question de discussions avec l'ensemble des partenaires du territoire (les écoles, le centre de services scolaire, le CIUSSSE et les organismes communautaires) sur les enjeux jeunesse et la création de comités de travail visant à porter des actions directes et innovantes sur le territoire du HSF ;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert

**Appuyé** par Monsieur Richard Blais

**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** le conseil municipal autorise Monsieur Paul Olsen et Mesdames Johanne Delage et Chantal Lacoursière à participer à cette invitation du mardi 21 février 2023 de 9 h à 12 h à la salle Aurélien Rivard à Ascot Corner ;

**Que** les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

2023-02-062

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxvii</sup>

**o. Proclamation des journées de la persévérance scolaire ;**

**Considérant que** les décideurs et les élu( e)s de l'Estrie ont placé, depuis 18 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont

l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

**Considérant que** les élu( e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leur compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

**Considérant que** les élu( e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

**Considérant que** les impacts de la pandémie sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants continuent de se faire sentir, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

**Considérant que** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

**Considérant que** les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 16,4 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires(taux annuel 2018-2019 – Nouveau découpage géographique de l'Estrie);

**Considérant que** la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**Considérant que** R3USSIR organise, du 23 au 17 février 2023, la 14<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème «Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER». Cette édition 2023 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut allumer une étincelle dans les yeux des jeunes, de plus petit au plus grand, en posant des gestes favorisant leur persévérance scolaire;

**Considérant que** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert

**Appuyé** par Monsieur Philippe Delage

**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** le conseil de la municipalité de La Patrie proclame les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de La Patrie pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible.
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR

**2023-02-063 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxviii</sup>**

**p. Date – rencontre maison des jeunes ;**

Les membres du conseil choisiront une nouvelle date pour la rencontre de la maison des jeunes à la fin de la séance ordinaire de ce soir.

**q. Demande de gratuité (école primaire) – centre communautaire ;**

**Considérant que** l'École Notre-Dame-de-Lorette souhaite réserver le centre communautaire du 23 au 24 février 2023 afin d'y passer la nuit pour une activité en lien avec l'école pour Santé Globale ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyé** par Monsieur Philippe Delage  
**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** le conseil autorise la location gratuite du centre communautaire les 23 et 24 février 2023 pour leur activité de Santé Globale.

**2023-02-064 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxix</sup>**

**r. Inscription Congrès ADMQ 2023 ;**

**Considérant que** le Congrès annuel de l'ADMQ offre diverses formations pour les membres qui s'avèrent très pertinentes ;

**Sur la proposition** de Monsieur Philippe Delage  
**Appuyé** par Madame Hélène Côté Lambert  
**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**D'autoriser** Mesdames France Dumont et Marie-France Gaudreau à participer au Congrès de l'ADMQ 2023 du 14 au

16 juin 2023 au Centre des Congrès de Québec pour un montant d'environ 566 \$ plus taxes chacune ;

**Que** les frais d'hébergement soient remboursés et les frais de déplacement seront remboursés tels que la politique interne le mentionne.

**2023-02-065**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxx</sup>**

**s. Compensation cellulaire – direction générale et Mairesse ;**

**Considérant que** la directrice générale et la mairesse utilisent leur propre cellulaire pour répondre aux diverses demandes de citoyens, politiques ou fournisseurs ;

**Sur la proposition** de Monsieur Philippe Delage  
**Appuyée par** Madame Geneviève Gilbert  
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.**

**Que** les membres du conseil autorisent une compensation de 50 % du coût des frais et crédits mensuels en excluant les frais mensuels pour appareil par mois pour la directrice générale et la mairesse pour l'utilisation de leurs téléphones cellulaires personnels.

**2023-02-066**      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxxi</sup>**

**t. Adoption de la politique à l'égard des personnes âgées et son plan d'action ;**

**Considérant que** la municipalité de La Patrie a réalisé la démarche MADA-Famille conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA-Famille);

**Considérant que** la municipalité accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes âgées ;

**Considérant que** les raisons qui ont motivé la municipalité à réaliser la démarche MADA-Famille sont les suivantes :

- Maintien et aide à domicile ;
- Après de nombreux sondages auprès de la population ;
- Population vieillissante ;
- Vitalisation
- Exode
- Vouloir s'adapter à la population.

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert  
**Appuyé par** Madame Geneviève Gilbert  
**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** la municipalité de La Patrie adopte la politique à l'égard des personnes âgées et son plan d'action d'une durée de 3 ans.

**u. Création d'un comité de suivi sous la présidence de l'élu responsable des questions familiales et aînées (RQFA) ;**

**Considérant** l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action MADA-Famille ;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert

**Appuyé** par Monsieur Richard Blais

**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** la municipalité de La Patrie procède à la création d'un comité de suivi sous la présidence de l'élu responsable des questions familiales et aînées (RQFA).

Ce comité sera composé des cinq (5) membres suivants :

- Madame Hélène Côté Lambert
- Madame Chantal Lacoursière
- Madame Angèle Doyon
- Madame Mychèle Morin
- Madame Johanne Delage

LEQUEL comité aura le mandat :

- D'effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu.
- De faire des recommandations au conseil municipal ou de la MRC sur l'évolution des actions.
- De poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté.
- D'agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des actrices et des acteurs du milieu.

**v. Demande d'appui – La CIE Matériaux de construction BP Canada ;**

Les membres du conseil désirent rester neutres.

**w. Formation DG – Chambre de commerce du HSF ;**

**Considérant que** la Chambre de commerce du HSF offre la formation << *Optimisez l'expérience employé de votre organisation*>> qui aidera à identifier les enjeux RH actuels et l'impact sur l'attraction, la fidélisation et l'engagement des employés etc. ;

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert

**Appuyé** par Monsieur Philippe Delage

**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** le conseil municipal autorise Madame France Dumont à suivre cette formation qui aura lieu le 22 février 2023 de 8 h à 10 h au Centre culturel d'East Angus au coût de 25 \$ ;

**Que** les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

**2023-02-069**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxxiv</sup>

**x. Demande d'appui pour la prolongation du projet de table de concertation contre les violences conjugales et sexuelles basées sur le genre ;**

**Considérant que** nous saluons l'initiative de la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François d'amplifier un projet prometteur et structurant pour le territoire afin d'y inclure plus spécifiquement les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes que la société racise ;

**Considérant que** c'est avec enthousiasme que nous nous engageons à offrir notre appui et participation au prolongement du projet de la *Table d'action et de concertation de lutte aux violences faites aux femmes dans le Haut-Saint-François* qui vise à 1) pérenniser les activités du *Réseau des partenaires uniEs contre les violences basées sur le genre* et 2) amplifier les activités et les analyses déjà instaurées en les adaptant aux besoins et aux enjeux particuliers des femmes racisées, des femmes âgées et des femmes en situation de handicap ;

**Considérant** les injustices genrées étant amplifiées par la discrimination raciale, l'âgisme et le capacitisme, nous croyons qu'il est primordial de mettre de l'avant une approche intersectionnelle afin de répondre aux besoins criants dans le Haut-Saint-François. De ce fait, nous accueillons chaudement l'idée d'élargir la portée du projet de la *Table d'action et de concertation de lutte aux violences faites aux femmes dans le Haut-Saint-François* ;

**Considérant que** nous sommes sûrs que la nature collaborative et innovante du projet permettra de mobiliser et de renouveler les organismes et partenaires sur les enjeux visés par la concertation ;

Par la présente,

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert

**Appuyé** par Monsieur Richard Blais

**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** le conseil municipal souhaite signifier son appui à la tenue de ce projet dans le Haut-Saint-François.

**2023-02-070**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxxv</sup>



**y. Nomination sur le comité PIIRL ;**

**Considérant que** la résolution no 2022-11-183 adoptée par la MRC du HSF le mercredi 23 novembre 2022;

**Considérant** l'impact direct de la mise à jour du Plan sur les municipalités et leurs éventuelles interventions sur le réseau;

**Considérant** l'expertise nécessaire, des directeurs généraux complémentaires à celui des élus pour assurer la bonne marche du dossier et la préparation de recommandations au conseil de la MRC ;

Par la présente,

**Sur la proposition** de Madame Hélène Côté Lambert

**Appuyé** par Madame Geneviève Gilbert

**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** Madame France Dumont soit nommée sur le comité PIIRL;

**Que** les frais divers soient remboursés tels que la politique interne le mentionne.

**2023-02-071**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxxvi</sup>

**z. Demande d'arrêt des services Ordures commerciales – compte de taxes client 191 et 697 ;**

**Considérant que** le client 191 et le client 697 (deux emplacements) n'auront plus besoin du service de ramassage des déchets (ordures) commerciaux fourni par la municipalité ;

**Considérant que** ceux-ci assumeront l'entière responsabilité de leurs deux emplacements ;

Par la présente,

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais

**Appuyé** par Monsieur Philippe Delage

**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** le conseil autorise l'annulation de taxes d'ordures pour les clients 191 et 697 sachant que ceux-ci s'occuperont entièrement de la bonne gestion de leurs vidanges (ordures) dans le respect des lois selon les ordures commerciales.

**Que** le conseil autorise ce fonctionnement mais dès que la municipalité sera équipée de son camion à vidanges, la municipalité se garde le droit de facturer puisqu'elle offrira le service de vidanges commerciales.

**2023-02-072**      **Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxxvii</sup>

**aa. Autorisation de passage – Marche et cours pour le Haut;**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de La Patrie et le comité des loisirs de la MRC du HSF organisent le Marche et cours pour le Haut 2023 le samedi 29 avril 2023 ;

**ATTENDU QU'**en date du samedi 29 avril 2023, les participants emprunteront à pied et à la course plus de 1.6 km sur la route 212 Ouest appartenant au ministère des Transports du Québec ;

**ATTENDU QUE** c'est un évènement sportif familial, non compétitif et incluant une levée de fonds ;

**ATTENDU QUE** le Comité organisateur détiendra une police d'assurance responsabilité civile ;

**ATTENDU QUE** les organisateurs s'engagent à assurer un bon encadrement à l'activité, et ce, de concert avec la Sûreté du Québec, les services ambulanciers, les services incendies et les travaux publics municipaux ;

Par la présente,

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert

**Appuyé** par Monsieur Philippe Delage

**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**QUE** les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution ;

**D'AUTORISER** le Marche et cours 2023 à circuler sur un tronçon de 1,2 km de la route 212 Ouest et sur les chemins identifiés dans les plans remis par la MRC du Haut-Saint-François, en collaboration avec Mme France Tardif, membre du comité organisateur de l'évènement Marche et cours pour le Haut.

**QUE** cette résolution soit transmise au ministère des Transports.

**2023-02-073**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**<sup>xxxviii</sup>

## **10. Urbanisme**

### **a. Plaquettes pour numéros civiques d'urgence ;**

**Considérant que** le projet pour l'installation de numéros civiques d'urgence est sur le plan triennal 2023 ;

**Considérant que** la directrice générale a apporté trois soumissions de trois fournisseurs différents ;

**Considérant que** le conseil souhaite faire la mise en place de numéros civiques d'urgence à l'extérieure du périmètre urbain seulement ;

Par la présente,

**Sur la proposition** de Monsieur Philippe Delage

**Appuyé** par Madame Hélène Côté Lambert

**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**Que** les membres du conseil optent pour la soumission # 55975 de la compagnie Signel Services inc. pour l'achat de 514 plaquettes incluant les poteaux, accessoires et quincaillerie pour un montant de 19 275.00 \$ avant taxes.

**2023-02-074 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xxxix</sup>**

- b. Bâtiments patrimoniaux – ministère de la Culture et des Communications – assurances – appui ;**

## **REPORTÉ**

### **11. Loisirs et culture**

- a. Boîte pour le dépôt des livres de la bibliothèque municipale ;**

**Considérant que** la boîte pour le dépôt des livres de la bibliothèque municipale a été vandalisée et brisée et que celle-ci ne peut être réparée par notre employé de voirie et doit être malheureusement changée pour une autre boîte à livres ;

**Sur la proposition** de Madame Geneviève Gilbert

**Appuyé** par Monsieur Philippe Delage

**Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**D'autoriser** l'achat d'une nouvelle boîte à livres pour la bibliothèque municipale au montant de 330.21 \$ incluant les taxes.

**2023-02-075 Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xi</sup>**

- b. Camp de jour SAE – âge d'admission des enfants ;**

Les membres du conseil considèrent que si le camp de jour a des employés qualifiés pour s'occuper des enfants de quatre ans, peut-être que le camp de jour offrira le service aux quatre ans. Mais pour l'instant, nous prioriserons les enfants de 5 ans et plus. Le camp de jour n'est jamais certain d'être tenu à chaque année dû à la difficulté de trouver du personnel.

- c. Concours de chasse aux œufs de Pâques ;**

**Considérant que** la municipalité souhaite organiser une journée spéciale pour Pâques ;

En Conséquence,

**Il est proposé** par Madame Geneviève Gilbert

**Appuyé** par Madame Hélène Côté Lambert

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance**

**Que** le conseil municipal autorise la direction à organiser un concours de Pâques où toutes les personnes sont invitées à participer le samedi 8 avril 2023 à une chasse aux œufs de Pâques avec intrigues de 9 h à 12 h à l'abri-bois ;

**Que** le conseil autorise la dépense pour les trois prix principaux, les prix de présence, l'achat du café et chocolat chaud et accessoire pour cet évènement pour un montant de 1 500 \$

2023-02-076

**Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xli</sup>**

**d. Demande de commandite – Tournoi Atome / Pee-Wee ;**

**Considérant que** le Tournoi Provincial de Hockey Atome Pee-Wee du Haut Saint-François, contribue au financement de notre association d'hockey mineur qui regroupent des jeunes sportifs de 3 à 20 ans de notre grande MRC. Le tournoi est une source de financement majeure auprès de l'AHMHSF, et sans celui-ci, il serait bien difficile de poursuivre les opérations année après année;

**Considérant qu'ils** ont dû annuler leurs 2 dernières éditions, celle de cette année est primordiale;

**Considérant qu'ils** préparent leur grand événement pour accueillir tout près d'une cinquantaine d'équipes, regroupant environ huit cents hockeyeurs(euses) de neuf à douze ans. Le tournoi est une occasion festive pour ces jeunes et leurs familles qui arrivent de tous les coins de la province pour venir vivre leur passion chez nous;

**Considérant que** cette année, ils célèbrent leur 40e édition, et ce, du 6 au 19 février 2023 à l'Aréna Robert-Fournier de East Angus;

**Considérant que** plus de 1500 personnes ont assisté à la dernière édition en février 2020 et ils veulent, encore une fois, faire de cette édition un succès et que sans les contributions reçues de leurs généreux commanditaires, il leur serait impossible d'offrir une telle célébration;

**Considérant que** les sommes que nous amasserons auprès de nos commanditaires aideront notamment à défrayer les coûts des trophées, banderoles et cadeaux-souvenirs remis aux joueurs lors de leur passage à East Angus;

En Conséquence,

**Il est proposé** par Madame Geneviève Gilbert

**Appuyé par** Madame Hélène Côté Lambert

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance**

**Que** le conseil municipal autorise un montant de 100 \$ pour les joueurs de l'Association du Hockey mineur du Haut-Saint-François.

2023-02-077      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xlii</sup>**

**e. Fonds régions et ruralité volet 4 – vitalisation –  
protocole d'entente de financement ;**

**Considérant** la réception du protocole d'entente de financement pour le Fonds régions et ruralité volet 4 concernant la patinoire ;

**Considérant que** la municipalité a obtenu un financement de 50 000 \$ pour la réfection de la patinoire municipale ;

En Conséquence,

**Il est proposé** par Madame Hélène Côté Lambert

**Appuyé par** Monsieur Philippe Delage

**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance**

**Que** le conseil municipal autorise Madame France Dumont à signer le protocole d'entente de financement pour le Fonds régions et ruralité volet 4 concernant la réfection de la patinoire municipale où un financement de 50 000 \$ a été donné.

2023-02-078      **Résolution adoptée à l'unanimité.<sup>xliii</sup>**

**12. Dépôt de la correspondance**

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

- a. Offre de service pour la gestion de vos matières résiduelles ;
- b. Arimé – besoin de personnel?;
- c. Affiche JEVl – Besoin d'aide?;

**13. Correspondances à répondre**

**14. Varia**

**15. Présentation des comptes**

**Sur la proposition** de Monsieur Richard Blais, **appuyé** par Madame Geneviève Gilbert, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 139 797.61 \$, Référence aux numéros de chèque 202300053 à 202300097 et référence aux chèques numéros 11599 à 11624 et les chèques numéros 202300035 à 202300062 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalise 849.46 \$.

2023-02-079      **Résolution adoptée à l'unanimité.**

## **16. Rapport de la mairesse**

La mairesse présente son rapport du mois

Madame la mairesse Johanne Delage parle de Place aux jeunes qui sont venu passer la nuit du 4 au 5 janvier aux Villa Prévost de La Patrie.

## **17.Période de questions**

Les membres du conseil répondent aux question provenant du public.

Monsieur Alain Farmer, agent de développement posent des questions concernant la demande de subvention sur la patinoire.

## **18.Fermeture de la séance**

**Sur la proposition** de Monsieur Philippe Delage, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 35.

**2023-02-080**

**Résolution adoptée à l'unanimité.**

\_\_\_\_\_  
Johanne Delage,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Marie-France Gaudreau,  
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

\_\_\_\_\_  
Johanne Delage, Mairesse

- <sup>i</sup> 2023-02-08 – Compensation ajouter pour feuille de paie et dans dossier ;
- <sup>ii</sup> 2023-02-09 – Remboursement effectué un seul versement aujourd'hui ;
- <sup>iii</sup> 2023-02-09 – Résolution transmise à DG pour suivi ;
- <sup>iv</sup> 2023-02-09 – DS modifié pour la DS-20.1 et envoyé à DGA incendie ;
- <sup>v</sup> 2023-02-09 – Résolution transmise à DGA incendie courriel ;
- <sup>vi</sup> 2023-02-09 – Appeler RGE pour RDV pour installation prises ;
- <sup>vii</sup> 2023-02-09 – Résolution transmise à Scotstown, et deux compagnies visées ;
- <sup>viii</sup> 2023-02-09 – propriétaire informé et arboria inc par courriel ;
- <sup>ix</sup> 2023-02-09 – Compagnie contactée pour prise de RDV ;
- <sup>x</sup> 2023-02-09 – Résolution mise aux dossier de L'employé ;
- <sup>xi</sup> 2023-02-09 – Dossier fait par DG et avocat-lettre envoyée ;
- <sup>xii</sup> 2023-02-09 – Résolution transférée à Luc Bibeau ;
- <sup>xiii</sup> 2023-02-09 – Résolution et dossier à DG ;
- <sup>xiv</sup> 2023-02-09 – Résolution et dossier à DG ;
- <sup>xv</sup> 2023-02-09 – Résolution donnée à DG pour factures ;
- <sup>xvi</sup> 2023-02-09 – impression règlement fait et avis public installé ;
- <sup>xvii</sup> 2023-02-09 – Résolution mise avec le PV ;
- <sup>xviii</sup> 2023-02-09 – Résolution envoyée par courriel et dépliant dans jaseur de mars ;
- <sup>xix</sup> 2023-02-09 – Porte commandée cher coop La Patrie ;
- <sup>xx</sup> 2023-02-09 -Résolution transmise à DG pour commande ;
- <sup>xxi</sup> 2023-02-09 – Résolution transmise à DG pour commande ;
- <sup>xxii</sup> 2023-02-06 – Inscription des personnes faite via le web;
- <sup>xxiii</sup> 2023-02-06 – Inscription des personnes faites ;
- <sup>xxiv</sup> 2023-02-06 – Inscription faite la semaine d'avant;
- <sup>xxv</sup> 2023-02-09 – Résolution mise dans pochette Mairesse;
- <sup>xxvi</sup> 2023-02-09 – RDV pris avec école et confirmation au élus;
- <sup>xxvii</sup> 2023-02-06 – Inscription faite via internet;
- <sup>xxviii</sup> 2023-02-06- Visuel mis sur Facebook;

- 
- xxix 2023-02-09 – Résolution envoyée au demandeur ;
  - xxx 2023-02-09 – Inscription DG fait, DGA en attente de voir si gardienne ;
  - xxxi 2023-02-09 – Compensation ajouté et calculée ;résolution dans pochette employés ;
  - xxxii 2023-02-09 – Résolution transmise à la MRC ;
  - xxxiii 2023-02-09 – Résolution transmise à la MRC ;
  - xxxiv 2023-02-06 – Inscription de FD faite en ligne et chèque imprimé;
  - xxxv 2023-02-09 – Résolution envoyé par courriel;
  - xxxvi 2023-02-09 – Résolution mise au dossier employée ;
  - xxxvii 2023-02-09 – résolution mise au dossier des vidanges;
  - xxxviii 2023-02-09 – Résolution transmise MRC (AV);
  - xxxix 2023-02-09 – Résolution transférée à DG pour suivi avec fournisseurs et acceptation ;
  - xl 2023-02-06 – Commande faite sur AMAZONE;
  - xli 2023-02-09 – Création pochette et suivis pour Pâque;
  - xlii 2023-02-06 – Chèque imprimé;
  - xliii 2023-02-09 – Résolution transmise à DG pour suivis;